Regal ideas

Maintenance, entretien et utilisation

Instructions sur la façon de conserver vos rampes en aluminium en excellente condition !

Nettoyage général

Les rampes en aluminium requièrent un minimum d'entretien et de maintenance. Nous vous recommandons d'inspecter vos rampes au moins deux fois par année et de les nettoyer avec de l'eau et du savon doux non abrasif, à l'aide d'une éponge douce. Ceci enlèvera l'accumulation d'éléments saisonniers sur vos rampes et les gardera aussi belles que le premier jour où elles ont été installées.

- Évitez d'utiliser une éponge sèche, qui pourrait rayer le fini appliqué par poudrage.
- Utilisez un nettoyant à vitre ordinaire pour le verre. (CONSEIL : Le nettoyant tout usage Simple Green® mélangé avec de l'eau procure d'excellents résultats sur notre verre trempé et ne laissera pas de traces. Le ratio eau nettoyant est de 3:1).
- Enlevez toujours la sève, les graines d'arbres, les insectes, etc. le plus tôt possible, puisque l'exposition au soleil et la chaleur les rendront difficiles à enlever.
- Pour les éraflures mineures et les égratignures, utilisez un produit doux ou non abrasif (p. ex : « Vim », « Soft Scrub » ou un poli de finition).
- Avant d'appliquer un produit sur votre système de rampe en aluminium, testez d'abord sur une petite surface moins visible.

NE PAS UTILISER :

- Des nettoyants abrasifs - des solvants
- Des nettoyants industriels
- Des nettoyants qui contiennent des solvants
- Des matériaux abrasifs (p. ex. : laine d'acier, tampons à récurer)
- Les tampons « Scotch-Brite »

Zones côtières et industrielles

Si vous habitez dans des zones côtières (front de mer) ou dans des zones où les sels et les polluants sont plus répandus (zones industrielles), les rampes devraient être nettoyées plus fréquemment. Nous recommandons de nettoyer vos rampes en aluminium tous les trois (3) mois. Lavez-les avec de l'eau et du savon doux non abrasif, à l'aide d'une éponge, afin de réduire l'accumulation de sel et de saleté. **Rincez toujours à l'eau fraîche après le nettoyage, pour enlever tout résidu de savon.**

Processus naturel de vieillissement

Pendant le processus naturel de vieillissement du fini appliqué par poudrage, il se peut que vous remarquiez la formation d'une « craie » blanche ou d'une poudre sur la surface. Cela est normal et peut être nettoyé et poli (p. ex : en utilisant « Vim », « Soft Scrub » ou un poli de finition) pour redonner de l'éclat.

Fixations

Le seul entretien régulier autre que le nettoyage consiste à inspecter les fixations. Les fixations doivent être inspectées une fois par année. Avec le temps, les fixations peuvent se desserrer et il peut être nécessaire de les resserrer au besoin. La rouille sur la surface des fixations est une étape normale du processus de vieillissement. Cela n'affecte pas l'intégrité et la résistance de la fixation.

IMPORTANT : Lorsque vous nettoyez les rampes, inspectez les fixations rattachées à la maison et à la terrasse afin de vous assurer qu'elles ne sont pas corrodées ou que le substrat n'est pas en décomposition ou pourri.

Garantie proportionnelle de 10/20 ans pour usage résidentiel

USAGE RÉSIDENTIEL

Le système de rampe en aluminium Regal ideas est couvert par la garantie proportionnelle en trois parties pour usage résidentiel suivante :

A. Garantie structurelle limitée proportionnelle de vingt (20) ans couverte par les conditions ci-dessous;
B. Garantie limitée proportionnelle de dix (10) ans sur le fini (la peinture) couverte par les conditions ci-dessous;
C. Garantie proportionnelle d'un (1) an sur l'éclairage à DEL basse tension et les produits en verre trempé couverts par les conditions ci-dessous.

Conditions, modalités et restrictions relatives à l'usage résidentiel

Le fabricant garantit que, dans des conditions normales d'utilisation, ses « éléments de rampes en aluminium Regal » seront exempts de défauts de matériaux et de structure pendant vingt (20) ans. Le fabricant garantit également que le terme « résidentiel » est défini comme étant une maison unifamiliale ou un duplex.

Cette garantie est limitée au remplacement des matériaux défectueux en fonction des sections A, B ou C ci-dessus et ne s'applique pas aux coûts de main-d'œuvre nécessaires pour remplacer les produits défectueux.

Remarque : Les pièces de rechange pourraient ne pas s'agencer parfaitement à la couleur des pièces existantes.

1. Le fabricant garantit que le fini appliqué par poudrage ne cloquera pas, ne fendillera pas, ne pèlera pas et ne s'écaillera pas pendant dix (10) ans.
2. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par une mauvaise utilisation, des altérations, la négligence, les intempéries normales, la décoloration, le farinage ou les rayures causés par des contaminants atmosphériques corrosifs (p. ex. : la pollution). Les phénomènes naturels ou les catastrophes naturelles comme la foudre, les tempêtes de vent, les tornades ou les cendres volcaniques ne sont pas couverts par cette garantie.
3. Cette garantie s'applique à l'acheteur original et n'est pas transférable.
4. Si vous n'entretenez pas correctement votre système de rampe en aluminium Regal ideas tel qu'indiqué dans les instructions de maintenance, d'entretien et d'utilisation de Regal, la garantie du fabricant sera annulée.
5. Regal ideas inc. garantit que le produit expédié par Regal ideas inc. à ses détaillants et partenaires de vente au détail est exempt de tout dommage causé par le fret et le transport. Il est de la responsabilité du détaillant et du partenaire de vente au détail Regal ideas d'inspecter tous les produits reçus et de signaler tout dommage dans les 36 heures suivant la réception des produits. Regal ideas inc. ne garantit pas les dommages causés par le fret ou le transport entre le détaillant ou le partenaire de vente au détail et l'utilisateur final.
6. S'il y a un défaut dans le système qui limite l'utilisation du système de rampe et de son environnement (c.-à-d. la terrasse), Regal ideas inc. ne sera pas responsable ni tenue responsable de la perte d'utilisation ou des coûts qui en découlent. L'unique responsabilité pour laquelle Regal ideas inc. s'est engagée consiste au remplacement de la ou des pièces défectueuses du système de rampe.
7. Toutes les réclamations au titre de la garantie doivent être soumises par écrit et accompagnées des reçus de vente originaux, de la preuve de l'installation et des photographies des défauts allégués. Regal Ideas se réserve le droit d'inspecter et d'approuver tous les reçus, preuves d'installation, photographies et d'inspecter et de tester tous les systèmes et matériaux pour lesquels une réclamation a été faite.
8. Le défaut de se conformer aux conditions, modalités et restrictions de ce document annulera immédiatement toutes les garanties et Regal Ideas Inc. ne sera pas tenue responsable de toute perte.

ZONES CÔTIÈRES

1. Garantie proportionnelle de trois (3) ans sur le fini (la peinture) si les rampes Regal sont installées à moins de 500 verges (457 mètres) d'une zone côtière ou d'un environnement d'eau salée, pourvu que les instructions de maintenance, d'entretien et d'utilisation soient respectées.
2. Garantie proportionnelle de cinq (5) ans si les rampes Regal sont installées à plus de 500 verges (457 mètres) et jusqu'à 2 milles (3,2 kilomètres) d'une zone côtière ou d'un environnement d'eau salée, pourvu que les instructions de maintenance, d'entretien et d'utilisation soient respectées.

Garantie proportionnelle de 5/20 ans pour usage commercial

USAGE COMMERCIAL

Le système de rampe en aluminium Regal ideas est couvert par la garantie proportionnelle en trois parties pour usage commercial suivante :

USAGE COMMERCIAL

A. Garantie structurelle limitée proportionnelle de vingt (20) ans couverte par les conditions de la section commerciale ci-dessous;
B. Garantie limitée proportionnelle de cinq (5) ans sur le fini (la peinture) couverte par les conditions de la section commerciale ci-dessous;
C. Garantie proportionnelle d'un (1) an sur l'éclairage à DEL basse tension et les produits en verre trempé couverts par les conditions ci-dessous.

Conditions, modalités et restrictions relatives à l'usage commercial

Dans un contexte commercial, le fabricant garantit que, dans des conditions normales d'utilisation, ses « éléments de rampes en aluminium Regal » seront exempts de défauts de matériaux et de structure pendant vingt (20) ans. Le fabricant garantit également que le fini appliqué par poudrage ne cloquera pas, ne fendillera pas, ne pèlera pas et ne s'écaillera pas pendant cinq (5) ans.

Cette garantie est limitée au remplacement des matériaux défectueux en fonction des sections A, B ou C ci-dessus et ne s'applique pas aux coûts de main-d'œuvre nécessaires pour remplacer les produits défectueux.

Remarque : Les pièces de rechange pourraient ne pas s'agencer parfaitement à la couleur des pièces existantes.
Conditions, modalités et restrictions relatives à l'usage commercial de Regal ideas.

A. Le terme « commercial » est défini comme étant un projet multifamilial et commercial, notamment les immeubles d'appartements, les condominiums, les maisons en rangée, les restaurants et les autres structures commerciales de catégorie R1 à R4.
B. Les conditions, restrictions et modalités énoncées aux articles 2 à 8 de la garantie résidentielle s'appliquent également à titre de conditions, modalités et restrictions pour les réclamations au titre de la garantie dans les projets commerciaux.
C. Le défaut de se conformer aux conditions, modalités et restrictions de ce document annulera immédiatement toutes les garanties et Regal ideas inc. ne sera pas tenue responsable de toute perte.

ZONES CÔTIÈRES

1. Garantie proportionnelle d'un (1) an sur le fini (la peinture) si les rampes Regal sont installées à moins de 500 verges (457 mètres) d'une zone côtière ou d'un environnement d'eau salée, pourvu que les instructions de maintenance, d'entretien et d'utilisation soient respectées.
2. Garantie proportionnelle de trois (3) ans si les rampes Regal sont installées à plus de 500 verges (457 mètres) et jusqu'à 2 milles (3,2 kilomètres) d'une zone côtière ou d'un environnement d'eau salée, pourvu que les instructions de maintenance, d'entretien et d'utilisation soient respectées.

Ce qui précède constitue l'intégralité des conditions et modalités relatives aux garanties proportionnelles pour usage résidentiel et commercial et s'applique uniquement à l'acheteur original et n'est pas transférable.